

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 5 mai 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Jean-Pascal GOURNES - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Danielle MILON - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe GINOUX - Éric LE DISSES - Véronique MIQUELLY - Amapola VENTRON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-004-11666/22/BM

■ **Attribution d'une subvention de fonctionnement global à l'Association Régionale des Techniciens du Sud-Est pour le cinéma et l'audiovisuel au titre de l'exercice 2022 - Approbation d'une convention 20561**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le développement et la structuration de la filière industrielle du cinéma, de l'audiovisuel, de l'animation et de la web création sur le territoire Métropolitain s'inscrit pleinement dans les objectifs de l'agenda du développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en cours d'actualisation.

Compte tenu de leur politique d'actions menée en matière de développement de la filière cinéma, audiovisuel, animation et web création, les Conseils de territoire du Pays d'Aix et du Pays de Martigues soutiennent l'association Régionale des Techniciens du Sud-Est pour le cinéma et l'audiovisuel (ARTS). L'ARTS est un réseau de près de 300 techniciens du cinéma et de l'audiovisuel, dont les objectifs sont d'améliorer la qualité de services de l'accueil des tournages pour le territoire, d'organiser des rencontres interprofessionnelles, de participer à la promotion du territoire, de répertorier et valoriser les compétences techniques et créatives, d'informer ses adhérents sur les mesures légales et réglementaires, de favoriser l'insertion professionnelle et la transmission d'expérience, d'organiser des workshops techniques, d'animer un réseau de professionnels de la filière d'excellence du cinéma et de l'audiovisuel, de recueillir les besoins en formations et d'accompagner la création de bases logistiques pour l'accueil des tournages. L'association est très impliquée dans les réflexions autour de la structuration de la filière au niveau régional et métropolitain, ainsi que sur les grands enjeux nationaux.

L'association souhaite mettre en œuvre son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2022, dossiers MGDIS N°709 et N°713.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association ARTS une subvention d'un montant de 4 000 € qui sera répartie comme suit :

- 2 000 € pour le Pays d'Aix ;
- 2 000 € pour le Territoire du Pays de Martigues.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétence du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du 31 juillet 2020 du Conseil de la Métropole approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 28 avril 2022 ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays de Martigues du 28 avril 2022.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement global à l'Association Régionale des Techniciens du Sud-Est pour le cinéma et l'audiovisuel au titre de l'exercice 2022, répartie ainsi :

- 2 000 euros pour le Pays d'Aix ;
- 2 000 euros pour le Territoire du Pays de Martigues.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2022 de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix – section de Fonctionnement, chapitre 65, nature 65748, Fonction 61 ;
- Etat Spécial du Territoire du Pays de Martigues – S/Politique B370 – Nature : 65748 - Fonction 62.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Attractivité du territoire,
Tourisme

Danielle MILON